

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 13 août 2019

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

La première centrale biogaz autorisée en Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement a autorisé la société Enercal Energies Nouvelles à créer la première centrale biogaz, baptisée « Gadji Energie », sur l'Installation de stockage de déchets non dangereux (ISD) de Gadji à Païta. La mise en service de la centrale devrait intervenir dans un an, une fois toutes les autorisations réglementaires obtenues.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de production d'énergie électrique de la Nouvelle-Calédonie sur la période 2016 à 2030, qui fixe un objectif de développement de la filière biomasse de plus de deux mégawatts à l'horizon 2020. Il permettra d'augmenter de 1 % le taux de couverture des besoins de la distribution publique par des énergies renouvelables et évitera d'émettre environ 5 859 tonnes de CO₂ par an. Pour rappel, la PPI découle directement du schéma pour la transition énergétique (STENC) de la Nouvelle-Calédonie, adopté en juin 2016 par les élus du Congrès.

La déchetterie de Gadji (Installation de stockage de déchets - ISD)

Le site de Gadji est la principale installation de stockage de déchets de Nouvelle-Calédonie. Il regroupe les collectes des communes du Grand Nouméa et une part des déchets industriels. Il a été aménagé et mis en service en 2007 en collaboration avec Veolia Propreté et est désormais géré par un acteur privé, la Calédonienne de Services Publics (CSP).

À l'entrée du site, tous les déchets sont contrôlés puis vidés dans des unités de stockage composées de casiers étanches où ils sont compactés. À la fin de l'exploitation d'un casier, ce dernier est réhabilité par une couverture finale revégétalisée. La fermentation naturelle des déchets enfouis produit du biogaz qui est capté par l'intermédiaire d'un réseau de puits de collecte. Les biogaz collectés, grâce à leur fort pouvoir calorifique, pourront ensuite être transformés en énergie électrique.

Qu'est-ce que le biogaz ?

Le biogaz est un gaz combustible principalement composé de méthane (CH₄) et de dioxyde de carbone (CO₂). Il est issu d'un processus biologique naturel de dégradation de matière organique en l'absence d'oxygène, appelée couramment méthanisation. Une large gamme de matières organiques est méthanisable : déchets verts, déchets d'industries agro-alimentaires, boues de stations d'épuration, déjections animales, etc. Le biogaz produit peut être valorisé sous forme d'électricité dans une turbine ou un moteur à gaz.

Présentation de la centrale biogaz

Gadji Energie sera composée d'un groupe électrogène d'une puissance de 1 067 kW alimenté par ce biogaz, d'une unité de prétraitement permettant de soutirer et de traiter le biogaz en provenance de l'ISD et d'une unité d'analyse. La centrale sera raccordée au réseau de distribution publique d'Enercal. Une production annuelle de 7 983 MWh est attendue.

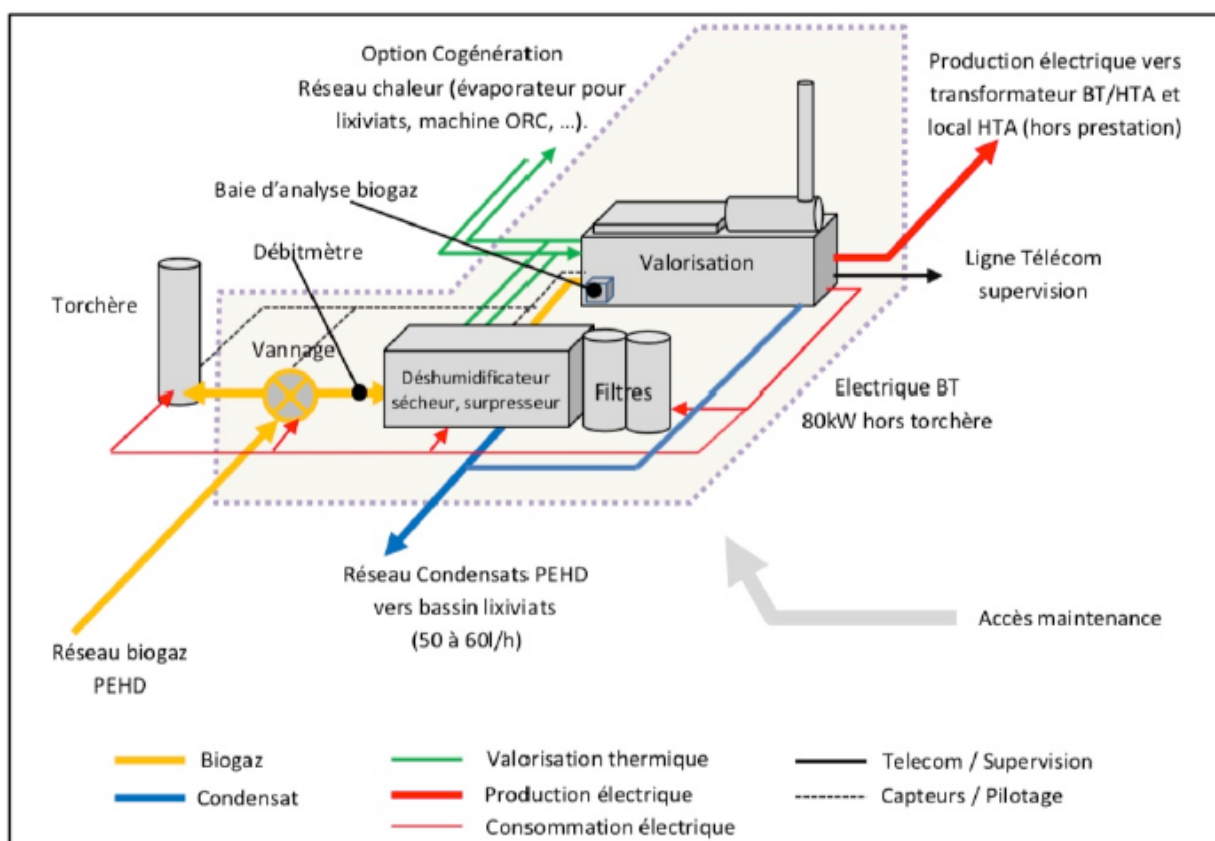


Schéma de principe de fonctionnement

Tarif de vente de l'électricité

Le tarif de vente de l'électricité proposé pour le projet de Gadji Energie est de 13,6 F/kWh. Par comparaison, le tarif des projets photovoltaïques sans stockage autorisés lors de la 3^e période d'instruction était de 7,6 F/kWh. L'ajout d'un second voir d'un troisième groupe si le projet était concluant pourrait par la suite voir le jour.

La production d'électricité renouvelable à partir de biomasse en Nouvelle-Calédonie

Ce type de production d'énergie repose actuellement uniquement sur la centrale d'Ouvéa (Fayaoué). Cette centrale est constituée d'un groupe électrogène fonctionnant au diesel et au coprah (huile issue de la noix de coco). D'une puissance électrique de 300 kVA, ce groupe a été mis en service en 2003 afin de tirer parti des capacités de production en biocarburant de l'île.

* *
*